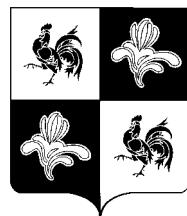


**Parlement francophone bruxellois**  
(Commission communautaire française)



10 novembre 2005

---

SESSION ORDINAIRE 2005-2006

---

**DEUXIEME FEUILLETON D'AJUSTEMENTS  
DU BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES**

**de la Commission communautaire française  
pour l'année budgétaire 2005**

**PROGRAMME JUSTIFICATIF**

**DIVISION 10 – ADMINISTRATION****PROGRAMME 0 – SUBSTANCE**

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Rémunération du personnel statutaire	10	0	0	11.03	cnd	1797	1721
Rémunération du personnel contract.	10	0	0	11.04	cnd	558	506
Frais liés au personnel	10	0	0	11.05	cnd	99	99
Provision de pension	10	0	0	11.06	cnd	228	462
Pensions pour cause d'inaptitude	10	0	0	11.30	cnd	50	36
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	cnd	6	6
Frais de gestion du personnel	10	0	0	12.02	cnd	58	58
Frais de formation et d'information du personnel	10	0	0	12.03	cnd	16	22
Frais liés à l'informatisation de l'Adm.	10	0	0	12.04	cnd	12	12
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.11	cnd	339	324
Frais de location (loyers)	10	0	0	12.12	cnd	146	161
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0	12.13	cnd	9	9
Subvention au service social	10	0	0	33.01	cnd	32	39
Dépenses patrimoniales	10	0	0	74.01	cnd	10	10
Achat de matériel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	cnd	15	15

**Objectif du programme**

Ce programme couvre les frais relatifs à la rémunération du personnel, aux charges de pension ainsi qu'au fonctionnement de l'administration.

Outre de légères modifications entraînées par l'adaptation aux besoins réels de l'administration ( rémunérations du personnel), l'accent peut être mis sur les allocations suivantes :

**Commentaires par allocation de base**

*A.B.11.06 – Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CCF.*

Crédit proposé : 462.000 €

L'augmentation est justifiée par l'insuffisance de crédits pour payer la facture complémentaire relative au départ anticipé à la pension d'un agent ainsi que l'augmentation de + / - 50 % de la facture annuelle en 2005.

*A.B.11.30 – Pension pour cause d'inaptitude*

Crédit proposé : 36 000 €

Ce crédit est destiné à couvrir les pensions payées, hors interventions de la SMAP, en faveur des agents admis à la retraite pour cause d'inaptitude physique. Il peut être réduit, puisqu'une décision d'admission à la retraite anticipée a été différée.

*A.B.12.03 – Frais de formation et d'information du personnel*

Crédit proposé : 22 000 €

Le crédit prévu au budget initial permet la mise en oeuvre ou la poursuite de programmes généraux de formation mais est insuffisant pour répondre à des besoins de formations spécifiques ou pour lancer de nouveaux projets.

*A.B. 12.11 – Frais de fonctionnement*

Crédit proposé : 324 000 €

Un jugement intervenu dans le cadre du litige opposant la COCOF aux propriétaires de l'immeuble sis rue Royale Ste Marie a obligé la COCOF à payer dans des délais très brefs. La redistribution effectuée de l'AB10.00.12.11 vers l'AB 10.00.12.12 doit être compensée.

*A.B. 33.01 – Subvention au service social*

Crédit proposé : 39 000 €

Un recomptage précis des agents a permis de dénombrer 2.088 agents au lieu des 1.646 précédemment pris en compte.

## **DIVISION 11 – CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIOVISUEL ET ENSEIGNEMENT**

### PROGRAMME 1 – CULTURE

#### *Activité 1 – Politique culturelle en général*

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours, ...) des membres de l'Adm. et des personnes étrangères à l'Adm.	11	1	1	12.01	cnd	0	0
Dépenses de prom., diff., publication	11	1	1	12.02	cnd	35	35
Subv. aux associations (secteur privé)	11	1	1	33.01	cnd	215	243
Soutien à la création de maisons locales des cultures	11	1	1	33.02	cnd	20	0
Subv. en faveur des arts du cirque	11	1	1	33.03	cnd	82	82
Subvention à l'asbl CFC Editions	11	1	1	33.04		246	246
Infrastructures culturelles : subv. pour intérêts	11	1	1	33.21	cnd	25	25
Subv. aux associations (sect. public)	11	1	1	43.01	cnd	64	64
Soutien aux maisons locales des cultures	11	1	1	43.20	cnd	0	20
Infrastructures culturelles : subv. pour amor- tissements	11	1	1	53.21	cnd	27	27
Dotations au SGS Bâtiments	11	1	1	61.31	co	884	809
					ce	433	809
Travaux d'aménagement, de rénovation et de construction (div. Culture)	11	1	1	72.01	co	0	0
					ce	0	0

**Commentaires par allocation de base**

*AB 33.01 – Subvention aux associations (secteur privé)*

Crédit proposé : 243.000 €

Adaptation aux besoins.

***Activité 2 – Danse – Musique – Théâtre***

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	2	12.02	cnd	20	5
Dépenses de promotion, diffusion, publication du théâtre pour le jeune public	11	1	2	12.03	cnd	0	0
Subventions aux associations	11	1	2	33.01	cnd	1231	1216
Subv. aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public	11	1	2	33.02	cnd	154	154
Bourses –Danse, Musique, Théâtre	11	1	2	34.01	cnd	0	0

**Commentaires par allocation de base**

*A.B.12.02 – Dépenses de promotion, diffusion, publication*

Base légale, décrétale ou réglementaire : néant.

Crédit proposé : 5.000 €

Adaptation du crédit en fonction des besoins.

*A.B.33.01 – Subventions aux associations*

Crédit proposé : 1.216.000 €

Adaptation du crédit en fonction des besoins.

***Activité 5 – Arts plastiques – Musées***

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5	12.02	cnd	12	10
Subventions aux associations	11	1	5	33.01	cnd	496	456
Subvention à l'asbl CIVA	11	1	5	33.02	cnd	248	248
Dépenses patrimoniales	11	1	5	74.01	cnd	0	0

*A.B.12.02 – dépenses de promotion*

Crédit proposé : 10.000 €

Adaptation du crédit en fonction des besoins.

*AB 33.01 – subvention aux associations*

Crédit proposé : 456.000 €

Adaptation du crédit en fonction des besoins.

*Activité 6 – Audio-visuel*

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	12.02	cnd	15	15
Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel	11	1	6	12.11	cnd	60	60
Subventions aux associations	11	1	6	33.01	cnd	407	407
Subvention à Télé-Bruxelles	11	1	6	33.02	cnd	1900	1900
Subvention extraordinaire à Télé-Bruxelles	11	1	6	33.03	cnd	200	460

*A.B.33.03 – Subvention extraordinaire à Télé-Bruxelles*

Crédit proposé : 460.000 €

L'ajustement proposé vise d'une part et à concurrence de 190.000 euros, à couvrir les frais engagés par Télé-Bruxelles en 2004 pour la couverture des élections régionales et d'autre part, à permettre à la chaîne d'organiser cette année encore des émissions spéciales liées à son 20<sup>e</sup> anniversaire.

*Activité 7 – Centres culturels*

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Subventions aux associations	11	1	7	33.01	cnd	313	285
Subvention aux Halles de Schaerbeek	11	1	7	33.02	cnd	80	80

*AB 33.01 – subvention aux associations*

Crédit proposé : 285.000 €

Crédit adapté en fonction des besoins.

## PROGRAMME 2 – SPORTS ET JEUNESSE

***Activité 1 – Jeunesse, ludothèque***

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'Adm. et des personnes étrangères à l'Adm.	11	2	1	12.01	cnd	0	0
Autres dépenses de promotion, diffusion jeunesse	11	2	1	12.02	cnd	7	7
Autres dépenses de promotion diffusion, ludothèques	11	2	1	12.03	cnd	15	12
Subv. aux associations en matière de jeunesse	11	2	1	33.01	cnd	254	254
Subv. Aux associations en matière de ludothèques	11	2	1	33.02	cnd	59	62
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2	1	33.03	cnd	45	45
Subvention pour aménagement ou amélioration des installations	11	2	1	52.01	cnd	17	17

*AB 12.03 – dépenses de promotion*

Crédit proposé : 12.000 €

Adaptation du crédit en fonction des besoins.

*AB 33.02 – subventions aux associations en matière de ludothèques*

Crédit proposé : 62.000 €

Adaptation du crédit en fonction des besoins.

## PROGRAMME 6 – ACTIVITÉS PARASCOLAIRES À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

***Activité 1***

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Prestation de tiers	11	6	1	12.01	cnd	2	2
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	6	1	12.02	cnd	45	45
Subvention aux associations	11	6	1	33.01	cnd	322	322
Frais de mission à l'étranger	11	6	2	12.01	cnd	0	0

**Commentaires par allocation de base***A.B. 33.01 – Subvention aux associations*

Crédit proposé : 2.000 euros

L'augmentation (CAA) résulte de la liquidation d'un montant de 1.275 € à l'A.S.B.L. Maison en Couleur en application de l'arrêté 2003/1170.

**DIVISION 21 – ADMINISTRATION**

PROGRAMME 0 – SUBSISTANCE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Dépenses de toute nature relatives au déménagement	21	0	0	01.02	cnd	0	106
Dépenses de toute nature relatives à l'accord non marchand	21	0	0	01.03	cnd	125	117
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	co	2540	2540
					ce	2565	2565
Rémunérations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	11180	10422
Rémunérations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	3810	3810
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd	680	720
Charges et provisions de pensions pour les agents ex-CFC	21	0	0	11.08	cnd	290	654
Charges et provisions de pensions pour les agents de l'ex-Province	21	0	0	11.09	cnd	2600	2537
Primes de responsabilisation	21	0	0	11.10	cnd	10	5
Charges des pensions des agents pensionnés de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	100	51
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	1145	1145
Indemnités résultant de la responsabilité de la CCF à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	cnd	0	125
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd	50	50
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	511	480
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04	cnd	102	136
Frais liés à l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	801	764
Dépenses liées à la Réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	12.07	co	30	0
					ce	60	0
Missions SHE et médecine du travail	21	0	0	12.09	cnd	68	84
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd	1329	1323
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd	70	76
Frais de location simple (leasing op.)	21	0	0	12.13	cnd	90	90
Frais de gestion des bâtiments administratifs de la CCF	21	0	0	12.14	cnd	0	0
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd	40	9
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd	40	40
Dotation au service social	21	0	0	33.01	cnd	280	356
Dotations au SGS Bâtiments	21	0	0	61.31	co	560	535
					ce	510	560
Achat d'un bâtiment administratif	21	0	0	71.01	cnd	0	0
Aménagement bâtiment administratif	21	0	0	72.01	co	0	0
					ce	0	0
Dépenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd	100	100
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	100	100
Dépenses patrimoniales SIPP	21	0	0	74.03	cnd	56	40
Achats véhicules	21	0	0	74.10	cnd	0	0

Ce programme de subsistance est destiné à couvrir les frais de rémunérations et les charges de pension du personnel ainsi que le fonctionnement de l'administration.

### **Commentaires par allocation de base**

#### *A.B. 01.03 – Dépenses de toute nature relative à l'accord non-marchand*

Crédit proposé : 138.000 €

Ce montant correspond aux frais liés à la gestion par les partenaires sociaux de l'embauche compensatoire et au paiement des primes syndicales des secteurs non-marchand, à l'exception du secteur de l'insertion socio-professionnelle.

#### *A.B. 01.04 – Dépenses relatives à l'embauche compensatoire*

Crédit proposé : 2.426.000 € (co)  
2.714.000 € (ce)

Les montants correspondent aux montants prévus pour le paiement de l'embauche compensatoire, à l'exception du secteur de l'insertion socio-professionnelle.

#### *A.B. 01.05 – Accords du non-marchand*

Crédit proposé : 500.000 €

Ce montant correspond à la mise en oeuvre progressive de l'accord de majorité en ce qui concerne le non-marchand.

#### *A.B.11.03 – Rémunération du personnel statutaire*

Crédit proposé : 10 697 000 €

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations du personnel statutaire affecté aux matières financées par le budget décretal. Il peut être diminué, suite au report en 2006 d'examens d'accession au niveau supérieur/ de promotion et à une statutarisation plus tardive que prévue de certains agents contractuels.

#### *A.B.11.08 – Charges et provisions de pensions pour les agents de l'ex-CFC*

Crédit proposé : 654 000 €

Les crédits prévus initialement sont insuffisants pour payer les deux factures complémentaires, relatives au départ anticipé à la pension de deux agents ainsi que l'augmentation de ± 50 % de la facture annuelle en 2005.

#### *A.B.12.04 – Frais de formation et d'information du personnel*

Crédit proposé :

Le crédit initialement prévu permet la mise en oeuvre ou la poursuite de programmes généraux de formation mais est insuffisant pour répondre à des besoins de formations spécifiques ou pour lancer de nouveaux projets.

#### *A.B.12.09 – Missions du SIPP (Service interne de prévention et de protection au travail) fonctionnement*

Crédit proposé : 79 000 €

Ce crédit est demandé afin de payer des dépenses légalement obligatoires, relatives au SEPP ( Service externe de prévention et de protection au travail ), désigné par la COCOF pour gérer la violence et le harcèlement au travail.

*A.B. 33.01 – Dotation au service social*

Crédit proposé : 356 000 €

Un recomptage précis des agents a permis de dénombrer 2.088 agents au lieu des 1.646 précédemment pris en compte.

*A.B. 61.31 – Dotation SGS Bâtiments*

L'augmentation est justifiée par l'obligation de payer les frais de gestion, aucun travail d'aménagement n'ayant d'ailleurs pu être réalisé.

**DIVISION 22 – AIDE AUX PERSONNES**

## PROGRAMME 1 – ACTION SOCIALE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté 1	Redistr.	2005 ajusté 2
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'adm. et des personnes étrangères à l'adm.	22	1	0	12.01	cnd	37	37		37
Promotion, publication, diffusion Subv. à des organismes d'aide sociale, familiale, 3e âge	22	1	0	12.02	cnd	41	41		41
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.01	cnd	796	796	59	855
Frais de raccordement, de placement et de location d'1 app. Téléphonique et frais d'1 système de télévigilance	22	1	0	33.03	cnd	2446	2446	- 58	2324
Subvention à l'asbl « Fonds social inter-sectoriel pour institutions sociales et de santé de Bxl-Capitale »	22	1	0	33.04	cnd	115	115		115
Subventions aux maisons d'accueil	22	1	0	33.05	cnd	42	42		42
Subventions aux services d'aide sociale aux justiciables	22	1	0	33.06	cnd	7742	7742	- 41	7336
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	33.07	cnd	324	324	40	364
	22	1	0	53.01	cnd	135	135		135

**Commentaires par allocation de base***A.B.33.03 – Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale*

Crédit proposé : 2.324.000 €

Nouvelle estimation des crédits nécessaires.

*A.B.33.06 – Subventions aux maisons d'accueil*

Crédit proposé : 7.336.000 €

Nouvelle estimation des crédits nécessaires.

## PROGRAMME 3 – PERSONNES HANDICAPÉES

***Activité 2 – Etoile Polaire***

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Rémunération du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	cnd	601	615
Dotation au service à gestion séparée Centre Etoile polaire	22	3	2	41.31	cnd	643	660

**Commentaires par allocation de base****Justification des dépenses**

*AB. 11.01 – Rémunération du personnel de l'Etoile polaire*

Crédit proposé : 615.000 €

Ce crédit est ajusté afin de couvrir l'indemnité compensatoire de préavis dont le Centre est redevable à un agent suite au licenciement pour maladie de longue durée de cet agent.

*AB.41.31 – Dotation au service à gestion séparée Centre Etoile polaire*

Crédit proposé : 660.000 €

La dotation au centre est ajustée car la couverture des frais de personnel indirects, chèque-repas et abonnement STIB n'étaient pas compris dans le montant initial.

## RECETTES (en milliers d'euros)

Article	Libellé	INI	+	-	AJU
9.01	Dotation Cocof	643,0	17,0		660,0
9.02	Recettes prestations forfaitaires	201,0	50,0		251,0
9.05	Autres subventions	0,0	4,0		4,0
9.06	Recettes financières	0,2		- 0,2	0,0
9.07	Autres recettes	42,0			42,0
9.08	Solde reporté	106,7		- 43,7	63,0
9.09	Prélèvement sur réserves	0,0			0,0
	<b>TOTAL</b>	<b>992,9</b>	<b>71,0</b>	<b>- 43,9</b>	<b>1.020,0</b>

## DEPENSES (en milliers d'euros)

Article	Libellé	INI	+	-	AJU
8.01	Dépenses de personnel	601,0	17,0		618,0
8.02	Dépenses de fonctionnement	113,2		- 0,2	113,0
8.03	Grosses réparations et aménagement des locaux	40,0	13,0		53,0
8.04	Achats patrimoniaux	35,0			35,0
8.07	Remboursement de recettes indues enregistrées	0,3	0,7		1,0
8.08	Solde à reporter	101,7		- 101,7	0,0
8.09	Dotation aux réserves	101,7		- 101,7	0,0
8.10	Versement COCOF	0,0	200,0		200,0
	<b>TOTAL</b>	<b>992,9</b>	<b>230,7</b>	<b>- 203,6</b>	<b>1020</b>

*Activité 3 – Service à gestion séparée : Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées*

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Amélioration des procédures du service à gestion séparée	22	3	3	12.01	cnd	174	143
Dotation au service à gestion séparée	22	3	3	41.03	cnd	91.877	93.057

*A.B. 22.33.12.01 – Amélioration des procédures du service à gestion séparée*

Le crédit est ajusté afin de tenir compte des dépenses qui seront réellement imputées sur l'ensemble de l'année budgétaire sur cette allocation de base.

Pour le budget du SGS SBFPH, il est renvoyé au tableau du budget annexé au décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2005

**Commentaire par allocation de base :****A.B. 8.02.08 – Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement**

Montant proposé : 67.202.000 euros

Ce crédit permet de couvrir les avances aux Institutions dans les mêmes proportions que les années antérieures.

*A.B. 7.01.00 – Prestations individuelles*

Montant proposé : 50.000 €

Ce montant correspond à des récupérations de paiements indus.

*A.B. 7.02.00 – Prestations collectives*

Montant proposé : 811.514 euros

Ce montant correspond au dernier décompte de l'administration.

*A.B. 7.07.00 – Dotation*

Montant proposé : 93.058.000 €

Ce montant équilibre la balance recettes/dépenses du budget du SBFPH.

*A.B. 7.08.00 – FSE*

Montant proposé : 417.000 €

D'une part un montant de 159.000 € correspondant à la consommation 2002 certifiée en avril 2005 par le CGABF, sera versée en 2005, d'autre part un montant de 258.000 € correspondant à la consommation 2003, certifiée au SGABF en juillet 2005 sera également versée également en 2005.

## PROGRAMME 4 – FAMILLE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté 1	2005 ajusté 2
Subventions aux services d'aide à domicile	22	4	0	33.12	cnd	22250	22250	21440
Subventions aux centres de planning familial	22	4	0	33.13	cnd	4978	4978	4845
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd	79	79	79
Subventions aux Centres de formation d'aides familiales	22	4	0	33.15	cnd caa	256	256	256
Subventions aux services Espace-Rencontre	22	4	0	33.16	cnd	200	200	200

**Commentaires par allocation de base***A.B.33.12 – Subventions aux services d'aide à domicile*

Crédit proposé : 21.440.000 €

Nouvelle estimation des crédits nécessaires.

*A.B.33.13 – Subventions aux centres de planning familial*

Crédit proposé : 4.845.000 €

Nouvelle estimation des crédits nécessaires.

## PROGRAMME 5 – INFRASTRUCTURES SOCIALES

**Activité 0**

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté 1	2005 ajusté 2
Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	2	2	2
Subv. d'invest. dans les infra. sociales (secteur privé)	22	5	0	52.01	co ce	0 0	0 0	0 0
Subventions facultatives pour infrastructures sociales	22	5	0	52.03	co ce	0 0	0 0	0 0
Dotations au SGS Bâtiments – cohésion sociale	22	5	0	61.32	ce co	0 100	100	0
Dotations au SGS Bâtiments – Action sociale	22	5	0	61.33	co ce	892 633	892 892	977 977
Subv. d'invest. dans les infra. sociales (secteur public)	22	5	0	63.21	co ce	0 0	0 0	0 0
Subv. aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades	22	5	0	63.24	cnd	13	13	3

**Commentaires par allocation de base modifiée***AB 61.33 – Dotation au SGS Bâtiments- Action sociale*

Crédits ajustés : 977.000 € (co)  
977.000 € (ce)

Adaptation des crédits afin de pouvoir payer le solde du dossier relatif à la crèche Louise LUMEN à MOLERNBEEK.

Répartition de la dotation au sein du SGS.

6.22.50.01 dépenses – subventions infrastructures sociales (privé) : ce : 300 co : 400.

6.22.50.04 dépenses - subventions infrastructures sociales (public) : ce 283 co : 527.

6.22.50.06 dépenses – subventions facultatives pour infrastructures sociales : ce : 50 co : 50.

*AB 63.24 – subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades*

Crédits ajustés : 3 (cnd)

Nouvelle estimation des crédits nécessaires.

**DIVISION 23 – SANTÉ**

## PROGRAMME 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration.	23	1	0	12.01	cnd	62	62
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd	69	69
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd	12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	cnd	59	59
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	cnd	84	84
Subvention à l'ASBL "Fonds social inter-sectoriel pour institutions sociales et de santé de Bxl-Capitale	23	1	0	33.11	cnd	89	89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	cnd	990	1051
Subventions pour des initiatives en matière de promotion à la Santé	23	1	0	33.14	cnd	105	112
Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	cnd	12	12

### **Commentaires par allocation de base**

#### *A.B.33.13 – Subventions pour des initiatives en matière de santé*

Crédit proposé : 1.051.000 €

L'objectif poursuivi est d'assurer une meilleure visibilité des projets à caractère non-récurrent ou ponctuel soutenu par la Commission communautaire française. La particularité de ces projets est de diminuer l'impact des problèmes de santé qui compromettent l'équilibre, l'épanouissement et l'autonomie des personnes, de permettre aux gens d'acquérir un potentiel de santé (que l'on peut exprimer notamment par la qualité de vie dans les communautés, le bien-être individuel familial et social, l'absence de maladie, la capacité à affronter dans les meilleures conditions les incapacités, les traumatismes et la maladie).

L'augmentation permettra de financer l'ensemble des projets déjà financés l'an passé.

#### *A.B.33.14 – Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé*

Crédit proposé : 112.000 €

L'augmentation permettra de financer la participation de Bruxelles ville santé dans le programme interreg III C

### **PROGRAMME 2 – SERVICES AMBULATOIRES**

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	cnd	11600	11715
Subventions aux centres de télé-accueil	23	2	0	33.05	cnd	738	738
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	0	0
Subventions aux centres de soins de jour	23	2	0	33.08	cnd	27	27
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	699	674
Subventions aux centres de coordination	23	2	0	33.10	cnd	1105	1065
Subventions aux associations de santé intégrée	23	2	0	33.15	cnd	1922	1912
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	3530	3445
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaires	23	2	0	33.17	cnd	152	152
Subventions aux réseaux et partenariats en santé	23	2	0	33.18	cndd	100	100
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé	23	2	0	53.01	cnd	0	0

### **Commentaires par allocation de base**

#### *A.B.33.04 – Subventions aux services de santé mentale*

Crédit proposé : 11.715.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2005 compte tenu de l'indexation intervenue en septembre 2005 et de l'augmentation du financement de la ligue Bruxelloise de santé mentale pour le financement du projet « psychendoc ».

*A.B.33.09 – Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués*

Crédit proposé : 674.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2005.

*A.B.33.10 – Subventions aux centres de coordination de soins et services à domicile*

Crédit proposé : 1.065.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2005.

*A.B.33.15 – Subventions aux associations de santé intégrée*

Crédit proposé : 1.912.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2005.

*A.B.33.16 – Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie*

Crédit proposé : 3.445.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2005 .

## PROGRAMME 5 – INFRASTRUCTURES

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Honoraires, frais d'études et documentation	23	5	0	12.01	cnd	0	0
Subventions d'investissement dans les infrastructures de santé	23	5	0	52.01	co	0	0
					ce	0	0
Dotation au SGS Bâtiment	23	5	0	61.31	co	460	410
					ce	500	500

**Objectifs du programme**

Le programme concerne le financement de l'acquisition, la construction, la rénovation et l'aménagement des locaux et des infrastructures des institutions qui relèvent de la Commission communautaire française.

## Division 24 – Tourisme

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	Transf.	1 <sup>er</sup> ajust.	2 <sup>ème</sup> ajust.	2005 ajusté
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'Adm. et des personnes étrangères à l'adm.	24	0	0	12.01	cnd	125	– 54	+ 50	– 16	103
Promotion, publication diffusion	24	0	0	12.02	cnd	219	– 30			189
Frais de fonctionnement – Auberges de jeunesse	24	0	0	12.03	cnd	0				0
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	co ce	50 15				50 15
Subventions aux associations actives en matière de tourisme	24	0	0	33.02	cnd caa	1370	84	+ 200		1654
Subv. de fonctionnement à l'OPT	24	0	0	43.01	cnd	4272				4272
Subvention à l'OPT pour le bail emphytéotique 274 Bd Saint-Germain	24	0	0	43.02	cnd	0				0
Subv. d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	52.03	co ce	300 0				300 0
Subv. d'équipement touristique (privé)	24	0	0	52.04	co ce	256 256		– 250 – 250		6 6
Primes à la création et la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd	10				10
Dotation au SGS Bâtiment	24	0	0	61.31	co ce	90 87		+ 3	1818	108 108
Subv. d'équipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	co ce	50 25	– 25			50 0
Investissement indications touristiques	24	0	0	70.01	co	68	25			68
Investissement en tourisme social	24	0	0	72.01	co ce	0 0				25 0 0

### Commentaires par allocation de base

*A.B. 12.01 – Prestation de tiers, frais de missions (déplacement...) des membres...*

Crédit proposé : 103.000 €

La marge de manoeuvre disponible sur cette AB (les crédits réservés pour les études complémentaires suites aux assises du tourisme ne pourront être totalement engagés en raison d'un processus d'étude plus long que prévu initialement) est utilisée afin de rencontrer les besoins du SGS bâtiment.

*A.B. 61.31 – Dotation au SGS Bâtiment*

Crédit proposé : ce : 108.000 €  
co : 108.000 €

Les crédits à l'A.B. 24.00.61.31 sont insuffisants pour honorer les obligations de la Cocof en matière de paiement de la garantie totale concernant les deux auberges de jeunesse dont elle est la propriétaire, à savoir Génération Europe et Jacques BREL.

**DIVISION 25 – TRANSPORTS SCOLAIRES**

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Rémunération du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	1520	1720
Rémunération agent de contrôle des circuits de transport scolaire	25	0	0	11.05	cnd	0	0
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	4980	5770
Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	175	196
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01	cnd	12	12

**Objectif du programme**

La politique des transports scolaires relevant de la Commission communautaire française concerne le ramassage des élèves de l'enseignement spécial, depuis leur domicile jusqu'à leur école, ainsi que les services internes des établissements scolaires de la Communauté française.

**Commentaires par allocation de base***A.B. – 11.04 – Rémunération du personnel d'accompagnement*

Base légale : Arrêté n°94/595 du 19/7/1994 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'accompagnement et la surveillance des élèves handicapés bénéficiant du transport scolaire et fréquentant un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française situé dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Crédit proposé : 1.720.000 €

Ce crédit couvre les rémunérations du personnel d'accompagnement et de surveillance des enfants pendant les circuits de ramassage. En effet, la réglementation du transport scolaire exige un convoyeur pour chaque trajet. Pratiquement, celui-ci doit assurer une surveillance des enfants pendant toute la durée du déplacement. Il répond également aux questions et inquiétudes des parents. Pour appliquer cette mesure, il est indispensable d'engager 23 convoyeurs. Le montant proposé tient compte de cette exigence.

Il tient compte aussi de l'application aux convoyeurs scolaires des statuts administratifs et pécuniaires des agents des services centraux de la Commission communautaire française ainsi que de l'arrêté sur les congés qui octroie 35 jours de congés annuels.

*A.B. – 12.03 – Frais de transport*

Base légale : Loi du 15 juillet 1983 portant création du service national de transport scolaire. A. R. du 7 février 1974 déterminant les modalités de prise en charge par l'Etat des frais de déplacement des élèves de l'enseignement spécial. Arrêté du 10 octobre 1984 fixant le cahier des charges en matière de transport des élèves fréquentant des établissements d'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Crédit proposé : 5.770.000 €

Ce montant se justifie :

- le report d'une série de factures de 2004 sur 2005 : 609.839 €
- la prise en compte des 9 nouveaux circuits pour l'application 1 enfant/1 place (réglementation fédérale – approbation du Cahier des charges par le Collège du 9 juin 2005) et la création de 3 nouveaux circuits suite aux nouvelles inscriptions de septembre 2005 et à des problèmes de surcharge : 180.000€.

*A.B. – 12.11 – Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires*

Base légale : Art. 24 de l'A.R. du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques (contrôle technique). A.R. du 20/9/1991 relatif à la sélection médicale des conducteurs. Circulaire ministérielle du 29/8/1979 fixant les conditions d'utilisation des véhicules de l'Etat pendant l'année scolaire.

Crédit proposé : 196.000 €

Ce montant couvre les frais d'acquisition d'un équipement nécessaire à l'optimisation de l'organisation des circuits du transport scolaire (GPS routier) : coût 21.000 €

## DIVISION 26 – FORMATION PROFESSIONNELLE

### PROGRAMME 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

#### *Activité 06*

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Prestations de tiers, frais de mission (déplacements, séjours, ...) des membres de l'adm. et des personnes étrangères à l'adm.	26	1	0	12.01	cnd	6	6
Promotion, publication, diffusion	26	1	0	12.02	cnd	25	41
Interv . dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes européens des objectifs 3 et 4 du FSE et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	co ce	2 6	0 6
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA, à des actions d'insertion socio-professionnelle	26	1	0	33.01	cnd caa	96	96 7
Décret du 27/4/95 : agrément et fonctionnement de base	26	1	0	33.02	cnd	4519	4519
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture	26	1	0	33.03	cnd	18	18
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	26	1	0	33.04	cnd	4	4
Intervention dans le traitement du personnel des asbl bruxelloises d'insertion professionnelle	26	1	0	33.05	cnd	0	0
Subv. d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-prof.	26	1	0	33.06	cnd	32	32
Subventions à la FEBISP	26	1	0	33.07	cnd	64	64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés	26	1	0	33.08	cnd	189	189
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'ISP	26	1	0	33.11	cnd	50	29
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	cnd	64	64
Contribution de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	126	126
Préfinancement « Fonds social européen » des OISP agréées	26	1	0	85.50	cnd	3400	0

**Objectif du programme**

Initier, dans le chef de la Commission communautaire française, des études et des actions en matière d'insertion et de formation professionnelle, notamment dans l'esprit du décret du 27 avril 1995 et coordonner ces initiatives.

**Commentaires par allocation de base***A.B.12.02 – Promotion, publications, diffusion*

Crédit proposé : 41.000 €

Ce crédit permet d'actualiser et de rééditer la brochure « Une formation : l'atout pour votre avenir » qui avait été réalisée en 2002.

*A.B.12.03 – Intervention dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes Européens des objectifs 3 et 4 du FSE et des initiatives communautaires*

Crédit proposé : 0 € (co)  
6.000 € (ce)

Un nouveau plan pluriannuel de financement a été adopté par le Collège de la Commission communautaire française du 27 octobre 2005. Celui-ci propose de ne pas ordonner de montant pour 2005.

*A.B.33.01 – Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la Cellule FSE, à des actions d'insertion socio-professionnelle*

Création d'un crédit d'année antérieure d'un montant de 7.000 € pour assurer le paiement de déclaration de créances liées à l'organisation des dix ans de Bruxelles Formation.

*A.B.33.11 – Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'ISP*

Adaptation aux besoins.

*A.B. 85.50 – Préfinancement « Fonds Social Européen » des OISP agréées*

Crédit proposé : 0 €

Cette A.B. est mise à zéro.

Sur base d'une décision conjointe entre les Gouvernements de la Communauté française, de la Région Wallonne et de la Commission communautaire française, le préfinancement des organismes d'insertion socioprofessionnelle est dorénavant assuré par la Communauté française. Dés lors, en 2005, ce crédit ne s'avère plus nécessaire.

**PROGRAMME 2 – CLASSES MOYENNES****Objectifs du programme**

Les moyens prévus au programme 2 de la division 26 permettent de faire face aux dépenses de formation liées aux Classes Moyennes et aux indépendants.

La majeure partie de ce budget permet de couvrir les frais des formations dispensées par le centre de formation asbl Espace Formation PME, dont notamment la rémunération des formateurs, des chargés de cours et des éducateurs, les frais

de fonctionnement liés à la formation de base et de promotion de l'enseignement des classes moyennes ainsi que les frais d'infrastructure (charges et réfections immobilières) nécessaires à ces formations .

Il intègre également les rémunérations et les frais de fonctionnement du Service à gestion séparée « SFPME » ainsi que 15 % des frais de fonctionnement de la nouvelle coupole « IFPME ».

Enfin, il comprend des subventions pour des actions pilotes en vue de soutenir l'esprit d'entreprise et des programmes de formation continuée destinés aux indépendants.

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Rémunération du personnel du service à gestion séparée « Service Formation PME »	26	2	0	11.01	cnd	1640	1510
Dépenses de toute nature en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes	26	2	0	12.01	cnd	136	142
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	26	2	0	33.01	cnd	191	185
Subvention pour la formation des indépendants	26	2	0	41.01	cnd	0	0
Subvention de fonctionnement à l'IFPME	26	2	0	41.02	cnd	0	0
Subside de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	cnd	49	49
Dotation au service à gestion séparée « Service Formation PME »	26	2	0	41.31	cnd	7141	7141
Charges immobilières du centre de formation	26	2	0	61.01	cnd	0	0

### Commentaires par allocation de base

*A.B.11.01 – Rémunération du personnel du service à gestion séparée « Service Formation PME »*

Crédit proposé : 1.510.000 €

Le crédit lié aux dépenses de traitements, de cotisations patronales, de pécule de vacances et de prime de fin d'année a été réévalué.

*A.B.12.01 – Dépenses de toute nature en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes*

Crédit proposé : 142.000 €

L'augmentation de 6.000 € est destinée à couvrir les dépenses de promotion de l'enseignement dispensé par le centre de formation l'asbl Espace formation PME.

*A.B.33.01 – Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes*

Crédit proposé : 185.000 €

Adaptation aux besoins.

**DIVISION 28 – EQUIPEMENTS SPORTIFS***Activité 0*

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté 1	2005 ajusté 2
Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 01/04/77)	28	0	0	52.02	co ce	153 153	153 153	163 163
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.31	co ce	17 15	17 17	17 17
Travaux de rénovation du centre sportif de la Woluwe	28	0	0	72.01	co ce	0 0	0 0	0 0

Commentaires par allocation de base

*A.B. 52.02 – Investissements en matière d'infrastructures sportives (AR 01/04/77)*

Crédits ajustés : (co) 163.000 €  
(ce) 163.000 €

Adaptation des crédits afin de pouvoir engager la totalité des dossiers approuvés par le Ministre.

**DIVISION 29 – DÉPENSES LIÉES À LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT***Activité 2 – Complexe sportif*

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Rémunération du personnel	29	0	2	11.01	cnd	906	906
Dépenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	252	272
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2	61.31	co ce	445 500	520 520
Travaux d'aménagement du complexe sportif à Anderlecht	29	0	2	72.01	co ce	0 0	0 0
Achat de biens meubles durables	29	0	2	74.02	cnd	13	13

Cette activité couvre les dépenses relatives au Complexe sportif.

Commentaires par allocation de base

*A.B. 12.11 – Dépenses de fonctionnement*

Cette augmentation tient compte de l'augmentation des dépenses énergétiques.

***Activité 3 – Enseignement***

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Rémunérations du personnel hors Haute Ecole	29	0	3	11.01	cnd	12800	12458
Rémunérations du personnel de la Haute Ecole	29	0	3	11.02	cnd	1996	1946
Rémunérations des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires	29	0	3	11.04	cnd	26	26
Frais liés au personnel	29	0	3	11.05	cnd	443	443
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issus de l'ex-Province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd	78	78
Frais relatifs aux missions internationales	29	0	3	12.00	cnd	12	16
Dépenses de subsides européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	co ce	0 0	25 228
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	12	12
Dépenses de fonctionnement des écoles de la CCF, hors Haute Ecole	29	0	3	12.11	cnd	5490	5760
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	181	77
Subv. de fonctionnement à la Haute école Lucia de Brouckère	29	0	3	43.05	cnd	537	537
Dotation au SGS Batiments	29	0	3	61.31	co ce	6000 6000	6100 6100
Achat de terrains et de bâtiments, construction, aménagement	29	0	3	72.01	co ce	0 0	0 0
Achat de biens meubles durables pour les établissements de la CCF hors Haute Ecole	29	0	3	74.01	cnd	816	816
Achat de biens meubles durables pour la Haute Ecole	29	0	3	74.02	cnd	201	201
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires	29	0	3	74.03	cnd	10	10

Cette activité couvre les dépenses relatives aux campus d'enseignement, notamment celui du CERIA, à l'Institut de Recherches, à l'Internat autonome, aux instituts scolaires, aux 2 Centres PMS, au Centre de Médecine scolaire, à la Bibliothèque, à l'ESAC et à la salle Omnisports, dépendant de la Commission communautaire française, ainsi qu'à la Haute Ecole Lucia de Brouckère et aux missions internationales dans le cadre de l'Enseignement.

**Commentaires par allocation de base***A.B.11.01 – Rémunération du personnel hors Haute-Ecole*

Crédit proposé : 12.458.000 €

L'adaptation de ce crédit tient compte des dépenses de traitement, de cotisations patronales, des anciennetés pécuniaires, de pécules de vacances et de la prime de fin d'année.

*A.B.11.02 – Rémunération du personnel de la Haute-Ecole*

Crédit proposé : 1.946.000 €

L'adaptation de ce crédit tient compte des dépenses de traitement, de cotisations patronales, des anciennetés pécuniaires, de pécules de vacances et de la prime de fin d'année.

*A.B.12.00 – Frais relatifs aux missions internationales*

Crédit proposé : 16.000 €

L'adaptation de ce crédit tient compte de l'adaptation aux besoins des missions à l'étranger.

*A.B.12.01 – Dépenses de subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement*

Crédit proposé : 25.000 € (C.O.)  
228.000 € (C.E.)

Ce nouveau crédit permet de mettre à disposition de l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque les moyens versés par la Commission européenne via l'agence Léonardo Da Vinci pour subventionner le projet d'échange pédagogique européen développé par l'Ecole.

*A.B.12.11 – Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole*

Crédit proposé : 5.760.000 €

L'augmentation de crédit est nécessaire pour assurer les dépenses de fonctionnement des Etablissements scolaires de la Commission communautaire française hors Haute-Ecole.

*A.B. 12.12 – Frais de gestion du personnel*

Crédit proposé : 77.000 €

L'adaptation de ce crédit permet de répondre aux besoins en matière d'accidents de travail

## DIVISION 30 — RELATIONS INTERNATIONALES (MATERIES TRANSFÉRÉES) ET POLITIQUE GÉNÉRALE

### *Activité 0 – Relations internationales*

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	cnd	116	106
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	30	40
Frais de missions et de réceptions des Membres du Collège et des Membres de cabinets	30	0	0	12.00	cnd	30	30
Prestations de tiers, missions, frais d'études, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20	12
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	50	58
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232	232

### Commentaires par allocation de base

*A.B. 01.01 – Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales*

Crédit proposé : 106.000 €

L'adaptation du crédit permet d'assurer les frais du dispositif fédéral « Annoncer la Couleur » ainsi que ceux liés aux charges salariales d'une bibliothécaire affectée au Centre européen de Langue française.

*A.B. 01.02 – Frais liés à l'immeuble à Paris*

Crédit proposé : 40.000 €

L'adaptation du crédit permet de couvrir la part de la Commission communautaire française relative aux relations internationales dans les charges annuelles liées à l'occupation du bâtiment ainsi que dans l'achat du mobilier et dans les frais de fonctionnement liées aux activités de la délégation Wallonie-Bruxelles à Paris.

*A.B. 12.01 – Prestations de tiers, missions, frais d'études, colloques*

Crédit proposé : 12.0000 €

Adaptation aux besoins.

*A.B. 33.01 – Subventions aux associations*

Crédit proposé : 58.0000 €

Adaptation aux besoins.

*Activité 2 – Infrastructures CIVA*

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2005 ajusté
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	1	61.31	co ce	50 50	50 50
Travaux d'aménagement et de rénovation du CIVA	30	0	1	72.01	co ce	0 0	0 0

*A.B. 61.31 – Dotation au Service à Gestion Séparée Bâtiments*

Crédit proposé : 50 € (co)  
50 € (ce)

Ce crédit est destiné à couvrir les travaux d'aménagement et de rénovation du CIVA.

1105/2982  
I.P.M. COLOR PRINTING  
☎ 02/218.68.00